

des bonnes pratiques pour prévenir les risques dans le métier de la collecte des déchets ménagers



Le présent numéro de la lettre est consacré aux plans de tournées. De quoi parle-t-on, quels sont les points de vigilance ? La lettre met en avant les points clé.

« 3 recommandations en matière de plans de tournées »

EDITO

PAR MAGALI GICQUEL,
Ingénieur Conseil, Service
Prévention des Risques
Professionnels, CRAMIF



Les travaux du groupe de travail EVALUAC sur les plans de tournées ont mis l'accent sur 3 points essentiels.

■ **Le nécessaire partage des plans de tournées existants auprès de tous les candidats par leur**

intégration au cahier des clauses techniques particulières des appels d'offres.

Ne pas les fournir génère de fait une distorsion de concurrence préjudiciable à la qualité des offres proposées par les candidats qui ne sont pas titulaires du marché en cours. Cette absence d'informations peut pénaliser un nouvel opérateur et l'empêcher d'anticiper la mise en œuvre des mesures de prévention requises. Lorsque le marché est attribué à un nouveau prestataire, on constate souvent une recrudescence des accidents du travail pendant la période de démarrage.

■ **L'importance de la qualité du travail d'optimisation des tournées de façon à équilibrer les tonnages collectés et les temps de parcours.** Des tournées trop chargées ou trop longues entraînent en effet un surcroît de pénibilité au détriment de la santé et de la sécurité des salariés.

■ **La nécessité d'utiliser un système informatique pour l'élaboration des plans de tournées qui permette la mise à jour régulière ou en temps réel de ceux-ci.**

En matière de plans de tournées ainsi que sur d'autres axes de la recommandation R437, **l'échange d'informations et la concertation entre donneur d'ordre et opérateur de collecte, sont**

ainsi au cœur d'une action efficace de prévention. Et s'il fallait une incitation supplémentaire à agir en ce sens, nous pourrions ajouter que lutter contre les accidents du travail et les maladies professionnelles est également un levier d'amélioration économique des activités de collecte puisque ces derniers engendrent un surcoût notamment en charges sociales ou en remplacement des salariés absents.

Le ROP (return on prevention)

Un retour potentiel de 2,20 euros pour tout euro investi dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, par année et par salarié, c'est le ROP (return on prevention) déterminé dans une étude internationale sur le rendement de la prévention menée en 2010 et 2011.

Etude menée par l'Association Internationale de Sécurité Sociale (AISS), l'Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles (DGUV), et la Caisse d'assurance contre les accidents professionnels dans les secteurs de l'énergie, du textile, de l'électricité et des produits des médias (BG ETEM).

<http://www.issa.int/-/success-factor-osh-international-study-proves-economic-benefit-of-prevention?>

Le groupe de travail EVALUAC

L'enquête menée en 2012 a permis de constater que la recommandation R437 était connue de la majorité des acteurs et identifiée comme un guide de bonnes pratiques de prévention des risques professionnels par les collectivités territoriales comme par les opérateurs de collecte. En revanche, cette enquête a mis en lumière des disparités dans son application. Il s'est avéré alors nécessaire de mettre à disposition des acteurs des outils pour les aider à mettre en œuvre cette recommandation R437. Un groupe de travail a donc été mis en place dans l'objectif de développer un outil d'auto-évaluation et d'amélioration continue (EVALUAC) qui permette de faciliter la mise en œuvre de la recommandation R437 sur chacun des axes de prévention qu'elle détaille.*

Les travaux du groupe de travail EVALUAC devraient être achevés en fin d'année 2014 à l'issue d'une période d'expérimentation de l'outil actuellement en cours.

D'autre part, un livre blanc sera édité en 2014 pour aider les donneurs d'ordres à intégrer en amont et dès la phase d'appel d'offres, les préconisations de la recommandation R437.

* Enquête menée auprès des donneurs d'ordres et des opérateurs de collecte par les partenaires de la charte nationale pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail dans la gestion des déchets (FNADE, CNRAEL, CNAMTS, AMF) - voir Info-Sécurité Déc. 2012

Prévention des risques,

Plans de tournées : au-delà des préoccupations d'exploitation et de rentabilité, il s'agit de préserver la sécurité et la santé des agents et des riverains

Les plans de tournées servent à guider les équipages. Ils définissent les itinéraires et identifient les points dangereux ou « points noirs ». Ils sont établis selon plusieurs critères comme la topographie, la densité de population, le type d'habitat et d'activités, le lieu de vidage, les conditions de circulation ...

> IDENTIFIER LES POINTS NOIRS

Les marches arrière et les collectes bilatérales sont identifiées comme points de danger sur une tournée. Cependant, il ne faut pas oublier tous les autres facteurs de risques, notamment :

- les lieux à grande fréquentation : école, crèche...
- les voies étroites
- les voies à circulation rapide ou la traversée d'une voie à circulation rapide
- les voies limitées en tonnage
- le franchissement d'une ligne blanche
- la proximité ou le franchissement d'une piste cyclable, d'un couloir de bus, d'une voie de chemin de fer...
- une voie en forte pente ou en virages
- les dos d'âne et ralentisseurs
- une chaussée déformée ou détériorée
- les obstacles importants au sol : barrières, gros trottoirs, domaine privé
- les obstacles aériens à une hauteur inférieure à 4,5m : arbres, enseignes, fils électriques...
- l'absence d'éclairage public
- les stationnements gênants fréquents
- l'arrêt prolongé sur voie publique lors de l'enlèvement de conteneurs d'apport volontaire (bac, colonne,...)



- ▲ Stationnements gênants : un problème récurrent en centre-ville
- ◀ Voies à grande circulation, des axes dangereux

« La collectivité a l'obligation de s'impliquer dans l'identification des points noirs »

« L'absence d'identification des points noirs par la collectivité ne saurait dédouaner celle-ci en cas d'accident, au motif qu'elle en ignorait l'existence et par conséquent qu'elle n'avait pas conscience du risque encouru par le prestataire. Au contraire, le manque d'implication de la collectivité dans l'identification et l'évaluation des risques qu'elle « impose » de fait au prestataire constituerait une circonstance aggravante à sa charge. »

Commentaire de la R437-EVALUAC

« L'essentiel est de communiquer sur les points noirs plutôt que sur le détail des tournées »

« L'essentiel du progrès en termes de prévention des risques viendra de ce qu'une liste des points noirs soit publique lors des consultations, afin qu'ils soient pris en compte au mieux et donc chiffrés par les prestataires. S'il est logique que le prestataire sortant fournisse au donneur d'ordre les éléments de mise à jour de la liste des points noirs, l'enjeu n'est pas que les tournées détaillées soient communiquées. De fait le dimensionnement est directement

lié aux moyens humains et matériels mis en œuvre au regard d'une durée de marché. C'est davantage en offrant au prestataire le temps d'amortir ses investissements humains et matériels, que le donneur d'ordre affirme sa volonté de développer ou non avec son prestataire, un partenariat fructueux en matière de prévention des risques et de qualité de la prestation toute entière. »

Groupe de travail sécurité du Syndicat National des Activités du Déchet (SNAD)

j'en parle et j'agis

Solutions prévention

3 maisons desservies en marche arrière : un point noir résolu par la mise en place d'un point de regroupement.



» « Le travail terrain porte ses fruits »

« Le recensement des points noirs commune par commune, rue par rue est long mais il porte ses fruits » indique Renaud Brunet, agence Veolia de Bourgheroulde. « Par exemple, début 2014, nous avons réussi, en collaboration avec les élus, à supprimer tous les points noirs sur la commune d'Amfreville-les-Monts. Il s'agissait essentiellement de ne plus passer dans des voies étroites grâce à la mise en

place de points de regroupement. Nous avons pu ainsi supprimer les marches arrière et travailler avec une benne traditionnelle de plus grosse capacité : résultat, la tournée se passe avec moins de difficultés pour les opérateurs, le temps de parcours est optimisé. C'était aussi un moyen concret de supprimer les pratiques de fini/parti que peuvent conserver certains équipages. »

» La CREA renforce son

contrôle des points noirs



« Nous réalisons une fiche d'identification pour tous les points noirs et la CREA tient à jour un tableau de suivi. Le sujet est systématiquement abordé en réunion mensuelle avec la CREA, qui

a renforcé son action depuis les 3 dernières années » indique Sylvène Bottais, agence COVED du Grand Quevilly.

« Nous collectons en centre-ville donc nous sommes confrontés à des voies étroites et à des problèmes de stationnements gênants. Nous préconisons la solution la plus adaptée pour les résoudre, par exemple l'installation de plots ou la mise en place d'un point de regroupement, puis la CREA prend la main pour mettre en place la solution. Il est important pour nous d'avancer sur la résolution des points noirs : cela permet de limiter le stress des chauffeurs et aussi de réduire le nombre de constats réalisés avec des véhicules tiers ! C'est plus d'efficacité pour tout le monde, et au final un meilleur service » conclut Sylvène Bottais.

» L'informatique embarquée : une solution pour l'information en temps réel des équipages

La connaissance de la tournée est importante pour limiter les accidents. En l'absence d'outils adaptés, elle repose sur l'expérience des équipages. En conséquence, toute absence de titulaire induit un risque supplémentaire d'accident. Les outils papier (carte, tableau) sont pour leur part fastidieux à mettre à jour : résultat, les équipages disposent rarement des derniers ajustements. Devant ce constat, l'informatique embarquée s'avère la meilleure solution : couplés à un système GPS, les plans de tournées informatisés sont affichés sur un terminal en cabine, aisément consultables par le chauffeur, et peuvent être liés à un système de guidage. Ils sont ainsi réellement efficaces dans la sécurité des équipages.

Vous êtes une collectivité, une commune : témoignez-vous aussi de votre expérience. Ecrivez-nous à fnade@agence-alchimie.fr.

À Nantes, un éboueur grièvement blessé

Le camion de collecte des déchets ménagers a roulé un peu vite sur un dos-d'âne. La secousse a déstabilisé et fait chuter les deux rippeurs positionnés à l'arrière du véhicule. L'accident s'est produit jeudi matin, un peu avant 7 h à Nantes, quartier Saint-Félix. L'un des deux éboueurs, un homme

de 56 ans, a été grièvement blessé. Son pronostic vital est engagé. Selon les premiers éléments de l'enquête, le chauffeur, employé de la régie de collecte de Nantes métropole depuis 2001, effectuait cette tournée pour la première fois. Il aurait été surpris par la présence du dos-d'âne.

Janvier 2014 : un accident grave sur la commune de Gaillon

Un équipier de collecte Veolia a été percuté par un véhicule. L'accident est survenu sur un lieu où le chauffeur habituel effectuait une manœuvre pour collecter un bac de l'autre côté de la voie. En son absence ce jour-là, le ripeur qui guidait le conducteur remplaçant, a pris le parti de faire stopper le véhicule sur la voie de droite et de traverser la voie pour collecter le bac. « L'accident est en premier lieu dû à la collecte d'un bac sur la voie de gauche » indique Patrick Bruner responsable QHSE, « mais également au fait que le conducteur, en l'absence de plan de collecte et d'information préalable sur cette difficulté, n'a pas pu anticiper et corriger les consignes que lui donnait l'équipier. »

Le principe de l'informatique embarquée



« L'informatique embarquée permet aux équipages de suivre des plans de collecte mis à jour quotidiennement, pendulés à plus ou moins 1 heure et indiquant les points noirs sécurité » précise Sandie Dubuc, responsable Prévention Santé Sécurité SITA Grand Ouest

Publié en décembre 2013 par le SNAD, le livret « Collecte des déchets, ensemble, améliorons la sécurité », offre le témoignage de trois collectivités sur la sécurisation de la collecte sur leur territoire :



- Le SIOM de la Vallée de Chevreuse
- La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire
- Quimper Communauté

Le livret est disponible sur le site de la FNADE www.fnade.org à la rubrique Les Publications / Sécurité-Santé.

Le guide INRS « conception des déchèteries » est désormais en ligne



Nous avons annoncé la publication de ce document dans notre lettre de décembre 2012. Ce guide, dont la lecture est indispensable avant tout projet d'aménagement ou de création de déchèterie, est aujourd'hui disponible sur le site de l'INRS.

Téléchargez-le à l'adresse

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%206143>

Votre avis nous intéresse !

N'hésitez pas à nous faire remonter vos commentaires ou les sujets que vous voudriez voir traiter dans les prochains numéros de cette lettre : fnade@agence-alchimie.fr

Lettre d'information gratuite émise par la Fnade et la CARSAT Normandie à destination des collectivités locales, donneurs d'ordre et prestataires en charge de la collecte des déchets ménagers, pour promouvoir la sécurité à travers l'échange de bonnes pratiques. Directeur de la publication : Philippe Leblanc, Président Fnade Normandie - Rédacteur en chef : Michel CHARVOLIN, Ingénieur Conseil, CARSAT Normandie, Rédaction : Cécile SAUER, Marketing, Veolia Propreté Nord Normandie Conception graphique : Alchimie (02 32 40 00 91) - Impression : CARSAT Normandie - crédits photo : COVED, SITA, FNADE, photothèque VEOLIA Nicolas VERCELLINO.